

InfoSolidaires

L'information syndicale mensuelle
de Solidaires Informatique
à Sopra Steria



avril 2023

numéro 152

QVT et RPS : la grande confusion

Du 27 mars au 7 avril, nous étions invité·e·s à confier à **Olystic** notre ressenti sur la **Qualité de Vie au Travail [QVT]**.

Pourquoi une enquête interne sur la QVT après le questionnaire GPTW ?

La DRH nous l'écrit : Ces 2 enquêtes « *ne servent pas les mêmes objectifs* ». En effet, **GPTW** est un label acheté par notre employeur pour figurer en bonne place dans un classement privé, alors que l'enquête **QVT** est issue de l'accord sur les **Risques PsychoSociaux [RPS]**.

La prévention des RPS est une obligation pour l'employeur, qui dispose des moyens financiers, organisationnels et disciplinaires. L'employeur doit évaluer les risques professionnels, dans le **Document**

Unique d'Évaluation des **Risques Professionnels [DUERP]**, et détailler les mesures de prévention dans le **Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail [PAPRIACT]**. Le CSE est consulté tous les ans sur ces documents.

En novembre 2022, 3 experts du CSE SSG alertaient sur l'absence de prévention des RPS à Sopra Steria.

Balayant les préconisations, la direction répondait de manière lacunaire : « *l'accord sur les RPS signé le 21 juillet dernier apporte de façon anticipée des réponses concrètes aux différents points soulevés* ».

Sextant, dans le questionnaire sur les **RPS**, détectait près de **500 situations avérées d'épuisement professionnel**, et préconisait des actions de prévention secondaire et tertiaire rapides les concernant. **Balayé !**

Secafi, dans l'enquête suite au suicide d'un salarié en 2021, pointait l'**absence de mesures de prévention primaire** dans le **PAPRIACT**, et préconisait d'intégrer l'analyse des **RPS** au **DUERP**. **Balayé !**

Syndex, dans l'expertise sur la politique sociale, constatait l'**absence d'évaluation de 4 facteurs de RPS** reconnus par l'**INRS** dans le **DUERP**, et préconisait d'ajouter au **PAPRIACT** des mesures de prévention primaire, secondaire et tertiaire. **Balayé !**

Alors oui, à Sopra Steria, l'organisation du travail comporte des facteurs de **Risques PsychoSociaux**, qu'il est urgent d'évaluer dans un **DUERP** digne de ce nom, pour enfin mettre en œuvre les mesures de prévention des **RPS** qui s'imposent. □

La voix de son maître

L'accord Forfait Mobilités Durables du 7 juin 2022, signé par Traid-Union et Avenir, est moins-disant que la loi. En effet, l'article 4.3 indique : « *Dans ce cas de cumul, la personne éligible ne doit pas dépasser le **plafond** d'exonération sociale et fiscale fixé par l'administration (600€ par année civile et par personne éligible au jour de la signature du présent accord) [...]. Chaque personne éligible est responsable du respect de ce plafond.* »

Or le plafond est désormais à 800 €, ce qui change les bases de la négociation. Certes, dans sa « bonté », la direction applique le plafond de 800 €. Mais l'article 4.2 indique : « *Le FMD est fixé à **300€ maximum** par année civile et par personne* ». C'est gravé dans le marbre ! Si le FMD était basé sur 50% du plafond (pour fixer les idées), le FMD serait passé automatiquement à 400€. Et 100€ de plus, c'est par exemple 400km à vélo ! Mais comme l'accord est à durée indéterminée, le FMD ne sera révisé que si la direction le décide. Merci Traid-Union !

TU, un [faux] syndicat qui [ne] vous veut [pas] du bien ! □

Erratum Intéressement : Le mois dernier notre tableau était erroné. Tableau corrigé :

Année	2021	2022	var.
résultat net (M€)	187,7	247,8	32%
dividende unitaire (€)	3,20	4,30	34%
intéressement (€)	1020	1260	23,5%

L'erreur vient d'une rédaction alambiquée de l'accord : la mention \leq ou \geq au lieu de \equiv sur les valeurs charnières de ROA. Mais ça ne change rien sur le fond de notre propos... □

Le « Premier Mai » qu'est-ce que c'est ?

Comme chaque année la direction soumet au CSE les projets de travail et astreinte pour le 1^{er} Mai.

Comme chaque année **nous pointons la dérive**, chaque année plus importante, entre le cadre légal défini pour justifier le travail le Premier Mai jour férié chômé (L3133-4, R3132-5 du code du travail) et les projets présentés.

Les conditions d'exécution des astreintes le Premier Mai notamment les délais d'intervention imposés aux salarié·e·s en astreinte ce jour-là (15mn dans certains cas), ont conduit tou·te·s les élu·e·s à alerter la direction. **Deux avis** ont été proposés au vote. Les deux **pointaient la dérive** des exigences et l'ouverture exorbitante de ces travaux à des entreprises dont l'activité ne justifie pas de déroger à cette journée fériée et chômée.

Le CSE a voté tour à tour pour chacun des avis présentés. Une large majorité des élu·e·s a approuvé l'avis présenté par Traid-Union, par contre aucun élu de Traid-Union-S3I n'a voté pour l'avis présenté par la CFDT alors que les deux allaient dans le même sens.

Face à notre étonnement les élus Traid-Union ont justifié leur vote en expliquant que l'avis de la CFDT exprimait une opposition de

principe au travail le Premier Mai alors que Traid-Union y était au contraire tout à fait favorable.

Nous entendons bien cette position. De fait il nous semble nécessaire de rappeler ce qu'est le Premier Mai, ce que cette journée représente plus particulièrement en ces moments de réveil des luttes sociales, d'exaspération des travailleurs face aux attaques répétées et violentes contre leurs droits et leurs conquises sociaux.

Par un détournement malveillant, une récupération politique grossière, le Premier Mai est présenté comme la « Fête du travail » ce qui permet à certains de railler le fait qu'on ne travaille pas le jour de la Fête du travail. Il n'en est rien, le Premier mai n'est pas la Fête du travail.

Historiquement **le Premier Mai est la journée internationale de revendication salariale et syndicale**. Il est une journée de manifestations de soutien à toutes les luttes des travailleurs et fait référence à la date anniversaire, le 1^{er} mai 1886, de l'appel des syndicats ouvriers américains pour réclamer la journée de 8 heures. 300 000 ouvriers manifestent pacifiquement. Le 3 mai les manifestations de Chicago se finissent dans le sang et la mort de plusieurs grévistes à la suite de la charge de la police. Le 4 mai c'est dans les rangs des policiers qu'une bombe fera des victimes.

En 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution française de 1789, sur proposition de Jules Guesde le premier mai devient une journée de manifestations. En 1891 la manifestation tourne au drame avec la fusillade de Fourmies dans le Nord et la mort d'une dizaine de manifestants.

En 1919 elle devient journée chômée, à la suite du vote de la journée de 8 heures par le Parlement.

C'est le Régime de Vichy qui tente de récupérer cette journée pour la faire entrer dans le cadre du « Travail-Famille-Patrie » et le Premier mai est renommé « Fête du travail ».

Reprise par le CNR en 1946, cette journée fut définitivement instituée en jour férié, chômé, et payé en 1948.

Le Premier mai est le seul jour – parmi toutes les fêtes légales en France – qui soit obligatoirement chômé pour tou·te·s les salarié·e·s et toutes entreprises. Les salarié·e·s sont donc dispensé·e·s de travail ce jour-là. L'employeur n'a pas le droit d'exiger de ses employé·e·s qu'ils travaillent ce jour férié et chômé. Dans le cas contraire, les employé·e·s peuvent parfaitement refuser de se rendre à leur poste sans s'exposer à des sanctions.

Il est important de préciser de quoi on parle. La valeur symbolique de cette journée ne peut être balayée par une simple question d'argent.

Le Premier Mai, ce n'est pas sur son poste de travail, pour quelques centaines d'euros qu'il faut être, mais dans la rue pour affirmer notre reconnaissance à ceux qui ont mené les luttes hier, pour être dans l'action des luttes présentes et pour préparer celles de demain. □

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES

La loi retraite ne passera pas

Depuis le mois de janvier nous avons été des millions à nous mobiliser sur tout le territoire par la grève, reconductible dans plusieurs secteurs, les débrayages, les actions d'information et de blocage, les rassemblements et les manifestations.

Notre mouvement est fort et déterminé. L'intersyndicale unie a permis de donner confiance à des millions de travailleuses et

travailleurs pour lutter contre cette réforme. Il faut poursuivre et amplifier cette lutte.

Le 13 avril à l'appel de l'intersyndicale par la grève et les manifestations.

Le 14 avril, jour du rendu de la décision du Conseil constitutionnel, par des actions, grèves, blocages, rassemblements, soutenus par l'intersyndicale nationale.

Pourquoi participer massivement à ces journées de mobilisation ? Parce que nous pouvons gagner ! Le gouvernement est fébrile : les tensions internes à l'exécutif tout comme la stratégie d'intimidation et de violences contre les manifestant.es en sont des preuves. Nous le savons aussi, le Conseil constitutionnel prend des décisions qui sont

liées certes au texte mais aussi à la situation sociale et politique générale.

Le gouvernement croit pouvoir nous épuiser. Nous l'avons dit : le mouvement est dur mais nous ne les laisserons pas tourner la page. Nous ne lâcherons rien. Ensemble nous allons faire en sorte que la loi retraite, injuste, brutale et injustifiée, soit d'une manière ou une autre, retirée. □



Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphant (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris/Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
-------------------	----------------	--------

Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (DS et CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Alain Chazalon (CSE)	06.75.28.23.10	Lyon
Sylvie Doussaint (CSE)	06.43.41.35.83	Bordeaux
Pascale Nahmias (DS et CSE)	02.40.85.84.84	Nantes
Nathalie Coulet (CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Christine Dupont (RS au CSE)	06.29.55.28.90	Pau
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	06.95.26.71.54	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Simon Héryn (DS)	06.89.19.37.96	Orléans
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

Nous contacter :

soprasteria@solidairesinformatique.org

Nous suivre :



NEWSLETTER : diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org

Méga-bassines : NO BASSARAN !

Ce samedi 25 mars, c'est plus de 30 000 personnes qui se sont réunies près de Sainte-Soline à l'appel de la Confédération paysanne, Bassines Non Merci (BNM) et les Soulèvements de la Terre, mais aussi de plus de 100 organisations associatives et syndicales pour enfoncer le clou d'une mobilisation populaire grandissante et mettre un terme aux chantiers de méga-bassines. Par ailleurs, lors du festival de l'eau, des invité·e·s internationaux ont pu dénoncer l'accaparement de l'eau et leurs conséquences désastreuses sur leurs terres, comme la privatisation de l'eau au Chili. Des cortèges impressionnants en nombre et festifs ont entrepris d'encercler la Bassine de Sainte-Soline.

Mais comme le mouvement contre la réforme des retraites le montre déjà, le gouvernement utilise comme seule réponse à nos revendications le 49-3 et la brutalité policière... pour mieux continuer d'engraisser les capitalistes et leurs projets mortifères !

Sur les bassines, malgré des propositions de dialogue répétées depuis septembre 2021, le gouvernement n'a eu comme réponse que l'usage décomplexé d'armes de guerre contre ses opposant·e·s comme il l'a à nouveau prouvé ce week-end.

Alors que l'un des cortèges avait réussi à s'introduire brièvement dans le chantier, les violences policières ont été sidérantes de brutalité : plus de 200 blessé·e·s ont pour l'instant été recensé·e·s. Parmi eux et elles, une quarantaine de personnes ont des plaies profondes (délabrantes) et des éclats surtout

au niveau des jambes et du visage, à cause des grenades de désencerclement et des tirs de LBD. Une dizaine de blessés graves ont même été transférés au CHU. Un manifestant est dans le coma avec son pronostic vital engagé (notamment car le SAMU a été empêché par les forces de l'ordre d'accéder au site : [voir la synthèse de la LDH et de l'Observatoire des violences policières](#)), deux autres ont leur pronostic fonctionnel engagé. Cette violence est absolument criminelle quand on sait qu'il s'agissait pour la police de protéger un cratère vide et à la préfète de sauver la face.

Le gouvernement, avec un ministre de l'Intérieur qui se vante dans les médias que les forces de l'ordre ont utilisé plus de 4 000 grenades, assume pleinement l'usage d'armes létales de guerre face à des manifestant·e·s venu·e·s **défendre** et exprimer leurs convictions pour **une autre gestion de l'eau et pour un autre modèle agricole**. Très loin des prétendus "écoterroristes" de Gérald Darmanin.

L'Union syndicale **Solidaires**, en participant à l'organisation de cette action, **réaffirme son engagement écologique** et son soutien à la lutte contre les méga-bassines aux côtés de BNM et des Soulèvements de la Terre. Nous ne laisserons pas une minorité accaparer l'eau, bien commun, pour son seul profit. **Les méga-bassines** sont des projets mortifères qui **détruisent le cycle de l'eau** au détriment de la population et plus largement au détriment du vivant.

PLUS QUE JAMAIS LE COMBAT CONTRE LA CONSTRUCTION DE MÉGA-BASSINES EST JUSTE ET S'INTENSIFIERA ENCORE ! NO BASSARAN ! □

Rions un peu...

Campagne Sopra Steria 2/4



LA MEILLEURE FAÇON D'ÊTRE AUTONOME C'EST PARFOIS DE NE COMPTER QUE SUR SOI.

Au sein du Groupe Sopra Steria, être accompagné·e n'empêche pas toujours de rester sur le bord du chemin.
#libremaispastoujoursreconnu